

**Session plénière du 24 juin 2014**  
**Réforme territoriale**  
**Intervention de Francine Desnos**

---

Les réflexions de la CGT sur les nombreux débats qui alimentent la « réforme territoriale » ont été communiquées au CESER, elles figurent sous l'intranet avec d'autres contributions de membres ou d'organisations du CESER.

La CGT s'en tiendra donc à quelques remarques fondamentales.

En premier lieu, pour la CGT, le débat est volontairement réduit à la réduction du nombre de réions synonymes d'économies et aux futurs mariages entre régions consentantes ou non !!!

L'agitation est cruelle quand la presse titrait hier : « **Plus d'un Ligérien sur dix sous le seuil de pauvreté !** ».

L'article indique également que les disparités entre territoires et générations s'accroissent. Certes, il note que la région amortit un peu mieux qu'ailleurs les répercussions sociales de la crise économique mais la réalité est là.

Une réalité que d'autres indicateurs caractérisent et qui traduisent les dégâts de la crise et les conséquences de politiques qui ont refusé de s'attaquer à son origine et à ses responsables :

- ⌚ le chômage s'est aggravé de + 5,8 % sur un an en région Pays de la Loire toutes catégories confondues ;
- ⌚ l'emploi salarié s'est replié de 0,3 % en 2013 notamment dans les secteurs de la construction.

De même, alors que les Pays de la Loire seraient la troisième région industrielle de France, l'emploi industriel recule plus fortement en 2013 qu'en 2012 (-1,1 % contre -0,2 %).

Sans être trivial, plutôt que de savoir si leur avenir sera picto-ligérien ou breizho-ligérien, la CGT pense que les salariés de notre région et leur famille imaginent l'avenir en pensant emploi, conditions de travail, salaire décent, santé, justice sociale et bien-être.

En second lieu et plus fondamentalement la CGT conteste les finalités de ce que serait cette nouvelle architecture institutionnelle.

Ces finalités s'inscrivent dans la logique mortifère de l'austérité et de la compression des dépenses publiques qui affectent toutes les administrations publiques : Etat, collectivités locales et hôpitaux... et, plus généralement, tous les services publics.

Ces objectifs organisent la mise en concurrence des territoires dans le jeu de la compétition économique européenne et mondiale.

En région Pays de la Loire, la métropolisation participera à cette mise en concurrence avec la concentration des moyens de l'intervention publique sur quelques territoires d'excellence.

Pour la CGT, ambitionner un aménagement solidaire des territoires suppose de prioriser la coopération et la mutualisation à l'opposé des mises en concurrence, des balkanisations entre des espaces urbains drainant les richesses et des espaces ruraux voués à la désertification. Cette vision appelle un Etat stratège, développeur et opérateur, garant de l'intérêt général, de l'effectivité des droits fondamentaux, de l'égalité et de la cohésion sociale et territoriale.

Enfin, en conclusion, pour la CGT, la question de l'organisation des compétences et de l'espace territorial doit se poser non pas dans une logique de libéralisation accrue mais à partir de la réponse aux besoins économiques et sociaux en s'appuyant sur l'intelligence des territoires, l'organisation de chaque collectivité, dans un cadre de mutualisation, de coopération plutôt que d'opposition, de concurrence ou d'attribution de tel ou tel pouvoir.

Elle doit correspondre à une vision territoriale du développement qui ne soit pas explosée entre les espaces urbains et les espaces ruraux.

Elle doit répondre au service de l'intérêt général avec quatre conditions :

- ⌚ servir un projet économique et social ambitieux permettant un développement humain durable ;
- ⌚ viser et s'appuyer sur une conception renforcée de la démocratie, y compris pour la démocratie sociale ;
- ⌚ assurer un développement équilibré des territoires ;
- ⌚ bénéficier d'un financement adapté.

Force est de constater que ces quatre conditions ne sont pas réunies.

Force est de constater qu'elles ne peuvent l'être tant le déni de démocratie est criant.

Force est de constater que ni François Hollande ni Manuel Valls ne souhaitaient qu'elles le fussent.

Sur la forme, la CGT ne peut accepter l'opacité dans laquelle est conduite cette réorganisation majeure des prérogatives respectives de l'Etat et des collectivités locales. Elle ne peut admettre qu'une nouvelle géographie affectant, dans un premier temps, les régions puis les départements soit dessinée sans que les organisations syndicales confédérales de salariés et, plus largement la société civile soit consultée sur les objectifs poursuivis et leur traduction dans l'organisation des pouvoirs.